BAR-TH-172 – Pompe à chaleur eau/eau

XOKAKKO

· Mandataire administratif et financier pour MPR
· Partenaire CEE

Éléments indicatifs sous réserve d'une vérification plus précise de l'éligibilité. Une demande d'évaluation est disponible sur le site : www.xokakko.fr

Séverine BAUNAY
06 08 33 11 33
severine@xokakko.fr

CEE

· Avec dépose d'une chaudière à énergie fossile :
De 1 450 € à 3 400 €

· Hors dépose de chaudière
De 290 € à 690 €
*en fonction de la surface

Modalités :
· Ouvert à tous (propriétaires, locataires, tertiaire)

MPR

Bleu : 11 000 €
Jaune : 9 000 €
Violet : 6 000 €

Modalités :
· Propriétaires occupants, personne physique, résidence principale.
· Propriétaires bailleurs, personne physique.

Mentions sur devis et facture :

· Libellé : « Installation d'une PAC eau/eau ou sol/eau »
· Surface chauffée en m²
· Mention de la dépose de la chaudière avec précision énergie (fioul, gaz, charbon) et type (condensation ou non)
· Marque, Référence commerciale, Numéro de modèle, ETAS, Type (Haute, Moyenne ou Basse t°), Usage (Chauffage et/ou ECS), Puissance nominale en kW, Marque, Référence et classe du régulateur

PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE ET EN OUTRE-MER AU 1ER JANVIER 2026

NOMBRE DEPERSONNES COMPOSANT LEMÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	supérieur à 31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	supérieur à 45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	supérieur à 55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	supérieur à 64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	supérieur à 73 907 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €	+ 9 357 €	+ 9 357 €